

Conseil de sécurité

Distr. GENERALE

S/20874 29 septembre 1989 FRANCAIS ORIGINAL: ANGL.

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

Par une lettre datée du 28 septembre 1989, adressée au Président du Conseil de sécurité (voir annexe), le Secrétaire général a demandé que le délai fixé pour la présentation du rapport que le Conseil l'avait prié d'établir au paragraphe 9 de sa résolution 640 (1989) en date du 29 août 1989, relative au point intitulé "La situation en Namibie", soit repoussé au 6 octobre 1989.

Les membres du Conseil de sécurité ont examiné la question pendant leurs consultations et sont convenus d'accéder à la demande susmentionnée.

/...

ANNEXE

Lettre datée du 28 septembre 1989, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai : honneur de me référer à la résolution 640 (1989) qui a été adoptée par le Conseil de sécurité le 29 août 1989. Comme vous le savez, il m'a été demandé au paragraphe : de cette résolution de rendre compte au Conseil avant la fin du mois de septembre de l'application de ladite résolution.

La résolution 640 (1989) porte sur un certain nombre de questions relatives à l'application du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie, en particulier le processus électoral en cours et les textes législatifs régissant les élections. Le projet de proclamation électorale publié par l'Administrateur général le 21 juillet 1989 comportait nombre d'éléments non satisfaisants qui ont, par conséquent, fait l'objet de discussions approfondies entre men Représentant spécial et l'Administrateur général tout au long du mois en cours. Ces discussions sont à présent sur le point d'aboutir et j'estime que mon rapport serait plus utile au Conseil de sécurité s'il contenait les dispositions précises régissant les élections qui auront été arrêtées par mon Représentant spécial et l'Administrateur général. Je propose en conséquence que la présentation de mon rapport soit retardée de quelques jours et fixée au 6 octobre au plus tard.

Je vouz serais obligé de bien vouloir porter cette question à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

Le Secrétaire cénéral,

(Signé) Javier Pérez de Cuéllar